

## AVIS DE COURSE

### CRITERIUM NATIONAL FIREBALL

12/13/14 JUILLET 2019

LAC DE PARELOUP

Centre Yacht à Voile de Pareloup

Grade 4

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra

#### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 - tous les bateaux FIREBALL

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire :

- en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à :

**C.Y.V.P** 1 rue de la cibade 12850 Sainte Radegonde au plus tard le 15 JUIN 2019.

-Inscription en ligne : [www.e-cotiz.com/app/site/10161](http://www.e-cotiz.com/app/site/10161)

-Site de la F.F.V : [www.ffvoile.fr/ffv/sportif/Calendrier/Fiche\\_Detail.aspx?id=98266](http://www.ffvoile.fr/ffv/sportif/Calendrier/Fiche_Detail.aspx?id=98266)

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité
- la carte de membre de la classe Fireball 2019

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
FIR	100€

#### 5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :  
12 Juillet 2019 de 9h à 12 h
- 5.2 Jauge et contrôles :  
12 juillet 2019 de 9h à 12h
- 5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
12 Juillet	14 heures	FIR
13 Juillet	14 heures	FIR
14 Juillet	11 heures	FIR

- 5.4 Le dernier jour de la régata, aucune procédure de départ ne pourra commencer après 14 heures.
- 5.5 Programme à terre :

12 Juillet	Après les courses du jour	Pot d'accueil
13 Juillet	9.h 30	AG de la classe
13 Juillet	Après les courses du jour	Repas coureurs
14 Juillet	Remise des prix	

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 12 Juillet
- *affichées selon la prescription fédérale.*
- disponibles en version électronique à l'adresse suivante : [www.cyvp.com](http://www.cyvp.com)

#### 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type construits (zone A) et ou raid (zone A+B).
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour la classe FIR, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 9. CLASSEMENT

- 9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

#### 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne soient pas disponibles pour tous les bateaux.

**11. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit et à la discrétion de l'AO:

- le titre de vainqueur du Critérium national.
- Médailles d'or , d'argent, de bronze aux 3 premiers équipages.
- Prix du premier « Bizuth », équipage n'ayant jamais participé à un national.
- Prix du premier bateau « classique » ou si aucun classique, premier bateau construction amateur.

**12. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

**C.Y.V.P** Route de Faux 12410 SALLES CURAN 05 65 46 36 74 [club@cyvp.com](mailto:club@cyvp.com)

Site de la F.F.V : [www.ffvoile.fr/ffv/sportif/Calendrier/Fiche\\_Detail.aspx?id=98266](http://www.ffvoile.fr/ffv/sportif/Calendrier/Fiche_Detail.aspx?id=98266)

Le C.Y.V.P est également un camping avec possibilité de camper sur la base nautique  
[www.camping-le-touring.fr](http://www.camping-le-touring.fr)

Les camping amis du C.Y.V.P :

- Les Genets : [www.camping-les-genets.fr/fr/](http://www.camping-les-genets.fr/fr/)
- Le soleil levant : [www.camping-soleil-levant.com/fr/](http://www.camping-soleil-levant.com/fr/)
- Hébergements autour du lac sur le territoire du Lévezou, [www.salles-curan.fr](http://www.salles-curan.fr)

Repas du samedi 13 juillet soir compris pour les coureurs.

Pour les accompagnants inscriptions obligatoire avant le 15 juin 2019.

Tarifs : 15€ adultes / 9€ enfants

(A supprimer en l'absence de concurrents étrangers attendus)  
**ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES**

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020  
 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime\\_Appel.pdf](http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf)

### ANNEXE ZONE DE COURSE

